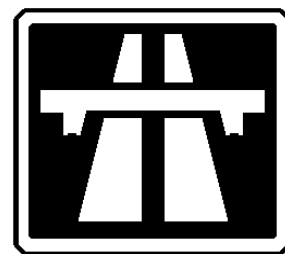


CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



à

Madame, Monsieur

Candidat à l'Élection Législative

à l'attention de Directeur de campagne

Le / 05 / 2017

Réf. : **Prolongement de la Francilienne A104, entre MÉRY-sur-Oise (Val d'Oise)
et Poissy- Orgeval (Yvelines) dans l'ouest parisien.**

Objet : **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2017.**

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat(e) à l'élection législative 2017.

Pour les populations concernées par le projet de « Prolongement de la Francilienne », dans le Val d'Oise et les Yvelines, ce dossier est d'une très grande importance, à cause de son impact négatif sur l'environnement et la santé des populations. Il fera donc partie des dossiers déterminants, au moment de leur vote.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après :

- **Un court résumé du dossier qui nous préoccupe**, depuis plus de 25 ans.
- **Nos attentes, vis-à-vis du futur Député de notre circonscription, en ce qui concerne ce dossier.**
- **L'attente de vos propositions relatives à ce dossier.**

Résumé du dossier :

Le Tracé :

- Notre région est directement concernée par ce projet, vieux de plus de 50 ans, de "**Prolongement de la Francilienne**", qui a fait l'objet d'un **choix de tracé dit « Vert »** par le Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, le **24 Octobre 2006**, suite à un débat public qui a regroupé, au total, plus de 12 000 participants hostiles à ce projet d'autoroute en pleines zones urbanisées. Ce projet traverse 8 communes, sur 22 km, à travers le Val d'Oise et les Yvelines, avec 3 passages de la Seine.
- **300 000 habitants sont concernés dans 12 communes impactées, directement ou indirectement** (Pierrelaye, Eragny-sur-Oise, Herblay, Conflans-Sainte-Honorine, Neuville-sur-Oise, Maurecourt, Achères, Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy, Poissy et Orgeval).

Santé :

- La pollution de l'air engendrée par le trafic routier est dénoncée depuis longtemps, par les experts internationaux (OMS...etc) : 48 000 morts prématurés par an dont 18 000 dûs uniquement au trafic routier.
- L'État a pris des mesures drastiques concernant la circulation sur le périphérique parisien en limitant la vitesse à 70km/h, afin de protéger les riverains du risque sanitaire engendré par la pollution sonore et les gaz d'échappement.
- Suite aux pics de pollution qui sont de plus en plus fréquents, comme lors de ces derniers mois, la **vignette CRIT'air** a été mise en place en remplacement de la circulation alternée, afin d'interdire la circulation aux voitures les plus polluantes, selon leur niveau de pollution.
- Lors des récents pics de pollution, le Préfet a demandé que les poids lourds en transit ne passent pas par le périphérique parisien mais par la **Francilienne**. C'est bien la preuve que **si le prolongement de la Francilienne était réalisé, dans l'ouest parisien, les poids lourds seraient déviés par l'ouest de l'IDF, à travers notre région (Val d'Oise et Yvelines), impactant alors directement et sans aucune retenue, les 300 000 habitants concernés.**

Environnement :

- **Augmentation de 28 % des gaz à effet de serre**, d'après le dossier du maître d'ouvrage.
- Sites emblématiques existant, sur le parcours et qui seraient condamnés :
 - Vieille ville médiévale de Conflans-Sainte-Honorine.
 - Étang de la Galiotte à Carrières/Poissy avec ses maisons flottantes immortalisées par Yann Arthus Bertrand.
 - Île de Migneaux à Poissy, avec 100 pavillons datant, pour beaucoup, du XIX^e s.
 - Plusieurs bois (lieux de loisirs) dans le Val d'Oise.

Coût :

- **Coût exorbitant du projet** : plus de 3 milliards d'euros, ce qui en ferait **l'autoroute la plus chère, de France, au kilomètre**, avec 3 passages de la Seine, pour finir en **cul de sac dans le plus grand échangeur d'Europe, à Orgeval** (55 ha, 4 fois Rocquencourt, 300 000 véhicules par jour prévu). **Même à ce prix, les populations ne seraient pas protégées efficacement.**
- Alors qu'il était Président, J.P. Huchon n'a jamais voulu que la Région IDF mette un centime d'euros dans ce **projet inacceptable de « tracé vert ».**

Ce que nous avons obtenu, en 25 ans de combat acharné :

- **L'annulation du projet, par trois Premiers Ministres** de diverses appartenances politiques : Messieurs P. BÉRÉGOVOY en 1993, E. BALLADUR en 1995 et L. JOSPIN en 1997.
- La **Commission Mobilité 21, devant les très vives protestations des populations**, n'a pas pris le risque, fin juin 2013, de placer ce projet en « Première priorité ». Elle a placé ce projet en « **Seconde priorité** », mettant en avant le « **caractère extrêmement controversé du projet en raison de la présence de milieux sensibles et de son coût élevé** ».

Les constats d'évolution des paramètres de la région :

- Depuis ces dix dernières années, **la région connaît une urbanisation galopante qui va encore s'intensifier, au vu des programmes de construction de logements qui existent, dans les villes concernées.** Ce constat augmente encore plus le caractère **URBAIN** de ce projet autoroutier qui **mettrait alors en danger un nombre croissant**, d'année en année, de zones d'habitat (Avec pavillons et immeubles, établissements scolaires et hospitaliers, zones de loisirs et de sport en plein air...) et **rend alors caduque le contenu du débat public de 2006 et la décision prise par le Ministre, à la fin de ce débat, d'autant plus que les objectifs assignés à l'ouvrage ont été modifiés, depuis 2006, sans coup férir.**
- **Depuis plus de 30 ans, aucun aménagement n'a été réalisé, le long de la RN184**, entre Pierrelaye et Saint-Germain-en-Laye, que ce soit au niveau de la **sécurisation des carrefours** (dont certains sont très accidentogènes), au niveau de la **fluidification de la circulation** qu'au niveau de la **protection des riverains**. Des travaux permettraient, à moindre coût, de soulager la circulation et de mieux préserver les riverains, sans toutefois servir d'aspirateur à trafic.

Ce que nous attendons de vous si vous êtes élu Député de notre circonscription :

Les populations qui seraient impactées par le projet de « Prolongement de la Francilienne », dans l'ouest parisien, entre Méry-sur-Oise et Orgeval, soit 300 000 riverains potentiels, attendent que le futur Député demande à l'Etat de prendre les décisions suivantes :

- ➔ **Annulation définitive de la décision** du Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, en date du 24 Octobre 2006 (choix du tracé dit « vert ») relative au « Prolongement de la Francilienne entre Méry-sur-Oise et Poissy-Orgeval » en réaffirmant, par cet acte, la continuité de l'Etat à travers les décisions d'annulation prises par trois Premiers Ministres en exercice.
- ➔ **Libération des emprises foncières** qui correspondent au tracé « vert » (et également libération des emprises foncières relatives au « tracé rouge » qui existent encore dans certaines communes) emprises vieilles de 60 ans et obsolètes au regard de l'urbanisation qui s'est faite à leurs abords depuis plusieurs décennies, démontrant ainsi la sincérité de la décision d'annulation ci-dessus, restituant ainsi aux collectivités locales la maîtrise de leurs plans d'urbanisation locaux dans le contexte de la régionalisation.
- ➔ **Abandon de tout projet à caractère autoroutier, en zones urbanisées, sur le territoire situé entre Méry-sur-Oise et Orgeval**, véritable « aspirateur à voitures » pour de nouveaux flux de circulation.
- ➔ **Élaboration de nouvelles solutions alternatives d'aménagement des transports** pour répondre aux besoins de déplacements dans le respect des directives, lois et normes en vigueur tant en France qu'à l'échelon de l'Union Européenne et des engagements issus du Grenelle de l'Environnement et de la COP 21.
- ➔ **Accélération de la réalisation de la Tangentielle ferrée – TGO – de Saint-Quentin-en-Yvelines à Cergy** (ligne pratiquement parallèle au projet A104).
- ➔ **Décision de réaliser de nouvelles lignes de tram et de bus à haut niveau de service.**
- ➔ **Décision d'étudier des travaux d'aménagement de la RN184**, à travers les villes d'Eragny-sur-Oise, de Conflans-Sainte-Honorine et à travers la forêt de Saint-Germain-en-Laye, en créant **des carrefours dénivelés pour fluidifier la circulation et en augmentant la protection des populations.**

Vos propositions vis-à-vis de ce dossier :

D'avance, nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de **vos propositions, vis-à-vis des différents points abordés précédemment, au sujet du projet de « Prolongement de la Francilienne »** en précisant bien :

- ✓ Nom et Prénom
- ✓ Date et signature
- ✓ Coordonnées
- ✓ Nom de votre groupe politique

Les réponses des candidats seront publiées, sur notre site internet, sur les réseaux sociaux, dans nos articles et lors de nos conférences de presse. Une éventuelle absence de réponse de votre part, avant le premier tour des élections législatives, serait mentionnée dans notre communication.

Envoi à faire à :

- A son adresse postale :
- Ou par courriel :

Dans l'attente de vous lire très prochainement et en vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération.



Christiane PARAVY
Présidente du C.O.P.R.A. 184

Pièces jointes :

- Historique de 3 pages.
- Tract « Mission et Position du COPRA » de septembre 2015.